

Communauté genevoise
d'action syndicale
Rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève

N/réf. : RS/jpg/110129.001/PM

Lancy, le 5 mars 2009

Concerne : récolte de signatures à l'encontre de la révision de la loi sur la prévoyance professionnelle
du 19 décembre 2008

Messieurs,

Nous nous référons à votre demande du 4 courant, par laquelle vous sollicitez l'autorisation de tenir des stands relative à l'objet cité en référence pour les samedis 7 et 28 mars 2009.

Nous avons le plaisir de vous informer que nous vous accordons l'autorisation d'installer des stands, à condition que vous obteniez l'aval du département des Institutions.

Seuls les emplacements indiqués ci-dessous sont autorisés pour les samedis 7 et 28 mars entre 08h00 et 17h00 :

- **Samedi 7 et 28 mars**
aux abords de la poste des Ormeaux à la place des Ormeaux au **Pt-Lancy** ;
zone piétonnière située devant la Migros au 52 avenue des Communes-Réunies au **Gd-Lancy**.

Nous attirons votre attention qu'en ce qui concerne l'emplacements devant le centre commercial de Lancy-Centre au Petit-Lancy, **celui-ci étant situé sur le domaine privé, il vous appartient d'obtenir l'accord préalable du propriétaire de la parcelle concernée avant l'approbation de la Mairie de Lancy.**

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le chef de service

MI Robert SCAGLIONI

Autorisations

Sécurité municipale de Lancy

Adresse pour demande

Sécurité municipale

Route du Grand-Lancy 56

Case postale 88

1212 Grand-Lancy 2

Département de justice, police et sécurité

Adresse pour demande

Rue de l'Hôtel-de-Ville 14

Case postale 3962

1211 Genève 3

Service des autorisations et patentes.

Adresse pour demande

Av. Cardinal-Mermillod 42-44

Case postale 3962

1211 Genève 3



**Information
sur les
ventes caritatives
collectes de signatures
et stands d'informations**

Ce dépliant s'adresse à tous les habitants et habitants de Lancy désirant tenir des stands d'informations, de collectes de signatures et de ventes caritatives sur les voies publiques communales.

Principales informations

Définition sur :

Collecte

Toute sollicitation de dons en espèces ou en nature, organisée sur la voie publique est soumise à l'autorisation préalable du service des autorisations et patentes.

Si vous prévoyez **une animation** durant la collecte, une autorisation du département de justice, police et sécurité est également indispensable.

Vente d'insignes ou de fleurs coupées

L'offre sur la voie publique d'insignes, de fleurs coupées ou d'objets analogues est soumise à l'autorisation préalable du service de la sécurité municipale de Lancy.

Seules peuvent être autorisées les collectes, les ventes d'insignes ou de fleurs coupées organisées dans un but de bienfaisance ou d'utilité publique

Stands d'informations, distributions et récoltes de signatures

La distribution ou la vente d'écrits ou autres supports d'expression de la liberté d'opinion, ainsi que la récolte de signatures à l'appui d'une initiative populaire, d'une demande de référendum ou d'une pétition, sont soumises à autorisation du département de justice, police et sécurité et du service de la sécurité municipale de Lancy lorsqu'elles sont effectuées par plusieurs personnes.

Emplacements autorisés PETIT-LANCY

Récolte de signatures et stands d'informations **UNIQUEMENT**

Aux abords ~50 m. du local de vote :

- ⇒ École Petit-Lancy
Av. du Petit-Lancy 5-7

Aucune propagande ayant un quelconque rapport avec les objets soumis au vote populaire ce jour-là ne sera faite

Récolte de signatures, stands d'informations et ventes caritatives

Aux abords de l'établissement suivant :

- ⇒ Poste des Ormeaux
Place des Ormeaux

Particularité

Les stands devront être placés à une distance suffisante des entrées des locaux de vote ~ 50 mètres et des établissements de manière à ne pas en gêner l'accès.

Concernant les emplacements sur domaine privé.

Les demandeurs doivent avoir reçu préalablement l'accord écrit de l'ayant droit, respectivement des commerçants concernés.

Emplacements autorisés GRAND-LANCY

Récolte de signatures et stands d'informations **UNIQUEMENT**

Aux abords ~50 m. du local de vote :

- ⇒ École des Palettes
Av. des Communes-Réunies 60

Aucune propagande ayant un quelconque rapport avec les objets soumis au vote populaire ce jour-là ne sera faite

Récolte de signatures, stands d'informations et ventes caritatives

Aux abords des établissements suivants :

- ⇒ Poste du 1er Août
Place du 1er Août
- ⇒ Zone piétonnes côté Migros
Av. des Communes-Réunies